

être le bill sur la pollution que nous venons d'examiner qui l'a incité à prendre la parole.

Il n'a pas répondu à la question du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) sur le sort de la démocratie active. Il en était question, bien entendu, avant les élections de 1968. Depuis ces élections, nous avons eu très peu d'échos et encore moins de preuves de démocratie active sous la forme de renseignements librement communiqués auxquels la Chambre et le pays ont droit.

Le profond respect que j'éprouve pour le député s'est accru du fait qu'il a pu lire sa déclaration sans sourciller. Cela a suffi pour faire quitter les lieux à mon honorable et distingué collègue de Prince Edward-Hastings (M. Hees); il n'a pas pu en supporter davantage.

**M. Forest:** Le député admettra que j'ai cité d'excellentes autorités.

**M. Baldwin:** Les autorités qu'a citées le député avaient peut-être de la valeur il y a un certain nombre d'années mais les auteurs de ces dictums, de ces mémorandums, n'avaient manifestement jamais envisagé un gouvernement comme celui que dirige le très honorable représentant à l'heure actuelle, c'est-à-dire un gouvernement cupide, avare, avide de pouvoir, secret, incapable de faire régner la société libre et ouverte qu'il nous faut.

Dans le numéro d'aujourd'hui du *Citizen* d'Ottawa, journal qui, nous le savons, ne désapprouve pas souvent le gouvernement actuel, on dit que l'autre endroit songe à établir un comité pour surveiller de près et examiner minutieusement cette façon d'agir qui a suscité des griefs—ce genre de directive, cette façon secrète d'agir, de gouverner au moyen de décrets.

J'ai souvent mentionné à ce sujet un excellent rapport, impartial et adopté à l'unanimité, qui fut remis le dernier jour de la dernière session terminée en octobre l'an dernier, et portant sur le même genre de problème. Le rapport a fait l'objet de louanges de la part du premier ministre (M. Trudeau), du ministre de la Justice (M. Turner) et de tous les députés ministériels. Il devait créer le régime de gouvernement ouvert au Canada et faire en sorte que le gouvernement soit réglementé et régi et que le Parlement joue un rôle dominant. Quelle absurdité! Ce rapport de comité est bel et bien enterré et, comme je le disais l'autre jour, nous ne le reverrons probable-

ment jamais. Voilà pourquoi les honorables et distingués ornements de l'autre endroit ont jugé bon de manifester l'intention de reprendre le travail là où l'avait laissé le rapport de comité qu'on a enterré, et j'espère qu'ils vont persister dans cette voie.

Les règlements mentionnés dans le memorandum que nous a lu le secrétaire parlementaire étaient excellents et valables à l'époque, mais ils ne sauraient prévaloir avec un gouvernement comme celui-ci, qui dispose actuellement d'un pouvoir aussi vaste, aussi effréné et aussi incontestable. Voilà pourquoi si jamais un gouvernement devait être ouvert et être obligé de divulguer renseignements, faits et documents que j'hésiterais peut-être à exiger dans d'autres circonstances, c'est bien le gouvernement actuel.

En terminant, je constate que le député qui a proposé la motion voudrait une copie de la lettre du 4 novembre 1968, envoyée par le premier ministre du Canada au président du Conseil des sciences du Canada, comme le mentionne le troisième rapport annuel du Conseil des sciences. Des documents qui ne doivent ni servir ni être publiés ne devraient pas faire le sujet de commentaires dans des publications accessibles aux députés de la Chambre comme à tout le monde. On a commenté la lettre et bien que j'aie lu le troisième rapport annuel du Conseil des sciences, je ne me souviens pas de ses termes exacts. Cependant, si les auteurs du rapport ont jugé bon de commenter cette lettre, rien n'empêche maintenant qu'on nous la montre. J'ai bien l'intention d'appuyer la motion du député.

• (5.20 p.m.)

**M. J. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby):** Monsieur l'Orateur, comme l'orateur précédent, j'ai écouté avec un certain amusement, mais aussi une certaine inquiétude les motifs invoqués par les porte-parole du gouvernement pour nous refuser la lettre dont il est question dans la motion. Ce qu'on nous a servi en réalité, c'est le vieil argument traditionnel qui figurait naguère dans les livres de science politique. Ce qui m'a, je pense, le plus consterné, c'est l'allusion à John Stuart Mill. La chose est ironique. D'abord, dans l'histoire des peuples anglophones, il est très certainement considéré comme un homme d'esprit vraiment libéral qui a consacré presque toute sa vie à rechercher la liberté de discussion et l'application de mesures législatives civilisées et décentes. Entendre citer son nom dans un